



ACADÉMIE
DE BESANÇON

Liberté
Égalité
Fraternité

Bureau du dialogue social et des instances

RECTORAT
Chargée du BDSI
Christelle TRIMAILLE
Tél : 03 81 65 47 60
Mél : ce.sg-bdsi@ac-besancon.fr

10 rue de la Convention
25030 Besançon cedex

Besançon, le 24 octobre 2024

Madame la Rectrice de la région académique
Bourgogne-Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités

A
Monsieur BAYARD Médéric
Bureau académique du SNES FSU,

Monsieur,

Vous avez bien voulu m'interpeler sur le sujet de la formation continue des personnels enseignants dont vous déplorez qu'elle se généralise sur temps de service (hors face à face avec les élèves).

Je prends acte de votre discours défavorable aux modalités mises en place par l'académie visant pourtant à préserver les temps de face-à-face pédagogique avec les élèves.

Conformément aux préconisations de la circulaire de rentrée 2024, dans notre académie, comme dans les autres, la formation continue des enseignants a vocation à se déployer, pour partie, en dehors du temps de face-à-face pédagogique, ou à donner lieu, en cas d'absence anticipée, à une prise en charge pédagogique des élèves. L'objectif est de veiller à la continuité pédagogique afin que chaque élève reçoive les heures d'enseignement dues mais aussi de faciliter l'accès à la formation de tous les enseignants et mieux répondre à leurs besoins.

Aussi, j'ai demandé à l'EAFC d'élaborer un programme académique de formation pour l'année scolaire en cours, intégrant ce cadre et ces impératifs.

Les trois dispositifs que vous citez en sont des exemples et les premiers éléments de bilan chiffré permettent de nuancer vos propos.

Au sujet du dispositif de formation accompagnant « Lycéens et apprentis au cinéma » et « Collèges au cinéma », il est important de rappeler qu'en 2023-2024, la formation se déroulait en présentiel et concernait deux œuvres cinématographiques. A cette rentrée, l'offre de formation, coconstruite avec le comité de pilotage, les formateurs, la DRAEAC et les inspecteurs, se décline ainsi : un film en présentiel et deux films en distanciel via un parcours Magistère.

Au niveau des effectifs et à la date du 17 octobre, le nombre de stagiaires inscrits est sensiblement le même que l'an passé (333 en 2024 contre 337 en 2023). Certes, la répartition entre les collèges et les lycées diffère de l'année précédente : si le nombre de professeurs de lycée diminue, celui des enseignants de collège augmente sur tous les départements, notamment pour les collèges ruraux, éloignés. A titre d'exemple, 18 enseignants du Jura sont engagés cette année alors qu'ils n'étaient que 5 en 2023. Il semble donc que les modalités mises en œuvre sont favorables à une participation de tous les enseignants, notamment les plus éloignés géographiquement. Plus de 61 % des enseignants se sont inscrits au programme complet soit trois films selon les deux modalités (présentiel et distanciel). On atteint 80 % si on ajoute la part des enseignants ayant fait le choix de deux films, l'un en présentiel et l'autre en distanciel. Seuls 18 % des inscrits n'optent que pour la formation en présentiel.

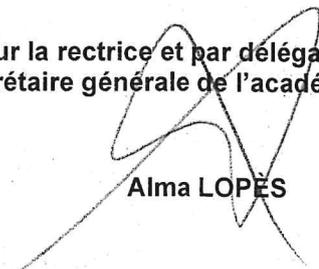
Concernant le Festival International de Géographie de Saint-Dié, la participation des enseignants en 2024 est du même niveau qu'en 2023 avec 29 inscrits contre 31 en 2023. Que le vendredi soit une journée de classe ne semble donc pas avoir dégradé la fréquentation de cette manifestation. Le remplacement de courte durée est prévu pour permettre ces départs sans impact sur les heures d'enseignement dues aux élèves.

La formation « Autour de l'affaire Dreyfus » a été organisée sur le temps de vacances des élèves conformément aux directives nationales qui préconisent de mobiliser ces temps durant lesquels les enseignants sont libérés des cours. Ouvrant droit à une allocation, cette action n'était pas obligatoire et chacun pouvait se positionner en tenant compte de ses contraintes personnelles.

Les évolutions de la formation continue permettent de mieux garantir aux élèves le nombre d'heures qui leur est dû et d'enrichir l'offre pour les enseignants.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale de l'académie**



Alma LOPÈS